



MAIRIE
DE
MONTESQUIEU-VOLVESTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute Garonne
Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 19 Février 2024

Nombre de membres				
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Excusés et représentés	Absents non représentés
23	23	13	5	4

Date de la convocation : 07/02/2024
Date d'affichage : 07/02/2024

Président de séance : Frédéric BIENVENU

Présents : Frédéric BIENVENU - Béatrice MAILHOL - Guy BARTHET - Annie CAZEAUX - Claire MEDALE-GIAMARCHI - Jean-Pierre BOIX - Christelle GASTON-MONNEREAU - Frédéric ROUAIX - Evelyne ICARD - Christian JANOTTO - Laurette LAWSON - Christian MOULIS - Alain SENTENAC -

Absents excusés et représentés : Valérie PICAVEZ, Michel PORTET, Samuel MARTIN, Laëtitia LOUBIERES, Joëlle DOUARCHE

Absents excusés non représentés : Jean-Marc PEDUSSAUT, Didier LASSALLE

Absents non représentés : Elodie RANALDI, David SANCHEZ, Caroline BREZILLON

Secrétaire de séance : Frédéric ROUAIX

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2024

Pour : 18

Contre :

Abstention :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE 18 DECEMBRE 2023

Conformément à l'article L 2122-22 et L 2133-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises.

DÉCISION N° D. 2023-57 : ACHAT D'UNE CENTRALE D'EAU OZONEE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec la société SODISCOL – 13 rue des Battants – 31140 SAINT-ALBAN - Siret 710 803 024 00037 afin d'acquérir une centrale d'eau ozonée pour la salle polyvalente.

Le marché est conclu pour un montant de **1 662.75€ HT**.

DÉCISION N° D. 2023-58 : MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR LES INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION ORANGE (2021)

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances dû par l'opérateur est de **4 388 €**.

DÉCISION N° D. 2023-59 : MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR LES INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION ORANGE (2022)

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances dû par l'opérateur est de **4 544 €**.

DÉCISION N° D. 2023-60 : MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR LES INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION ORANGE (2023)

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances dû par l'opérateur est de **5 003 €**.

DÉCISION N° D. 2024-01 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COULOIR POUR LE SERVICE DES CNI/PASSEPORTS

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec la SARL Martin José et Fils – route de Peyssies – 31390 CARBONNE - Siret 435 318 035 00019 afin de réaliser les travaux d'aménagement du couloir menant au bureau des titres d'identité.

Le marché est conclu pour un montant de **1 880€ HT**.

DÉCISION N° D. 2024-02 : SÉCURISATION DU TRACTEUR CLAAS

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec les Etablissements Louis GAY – 89 route de Pamiers – L'Embranchement – 31310 MASSABRAC - Siret 311 168 348 000 10 afin de réaliser les réparations nécessaires à la sécurisation du tracteur CLAAS.

Le marché est conclu pour un montant de **7 153.78€ HT**.

DÉCISION N° D. 2024-03 : SÉJOURS SKI DU CENTRE DE LOISIRS 2024

Lot 1 – Enfants de 7 à 11 ans et Lot 2 – Adolescents de 12 à 17 ans

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec la société LIBRE COURS VOYAGES, domiciliée ZI GRAMONT – 11 Rue T. de MONTAUGE, à TOULOUSE (31200), SIRET N° 395 031 375 000 36, pour l'organisation des séjours au ski des enfants de 7 à 11 ans et des adolescents de 12 à 17 ans inscrits au centre de loisirs de Montesquieu-Volvestre durant les vacances de février 2024.

Le marché est conclu sur bordereau unitaire d'un montant de :

Lot 1 : Enfants de 7 à 11 ans

Montant de la prestation par personne (enfant et animateur) : **266.67 euros H.T.**

Cours de ski : **47.00 euros H.T**

Cours et location de snowboard : **47.00 euros H.T**

Assurance rapatriement + assurance sur pistes : **25 euros H.T**

Lot 2 : Adolescents de 12 à 17 ans

Montant de la prestation par personne (enfant et animateur) : **266,67 euros H.T**

Cours de ski : **47.00 euros H.T**

Cours et location de snowboard : **47.00 euros H.T**

Assurance rapatriement + assurance sur pistes : **25 euros H.T**

DÉCISION N° D. 2024-04 : ACHAT DE MATÉRIEL D'ARMEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec l'entreprise La Boutique des loisirs – Comminges Armes – 12 rue Louis Doméjean – 31390 CARBONNE - Siret 537 669 095 000 29 afin d'acquérir du matériel d'armement pour la police municipale.

Le marché est conclu pour un montant de **477,12€ HT**.

DÉCISION N° D. 2024-05 : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT – ANCIEN CIMETIÈRE

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec les Pompes funèbres RAFFIN – 54 boulevard Pierre Alard – 31310 MONTESQUIEU-VOLVESTRE - Siret 316 854 892 000 98 afin de réaliser des travaux de marbrerie dans l'ancien cimetière.

Le marché est conclu pour un montant de **2 320,83€ HT**.

DÉCISION N° D. 2024-06 : ACHAT D'ARBRES

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec la SCEA NICOLA ET FILS– 14 route de Carbonne – 31390 PEYSSIES - Siret 892 699 935 000 11 afin d'acheter des arbres.

Le marché est conclu pour un montant de **3 560€ HT**.

DÉCISION N° D. 2024-07 : MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION ATC FRANCE /BOUYGUES

Le montant 2024 de la redevance d'occupation du domaine public dû par la société ATC France/BOUYGUES pour les installations radioélectriques de télécommunication dont elle est propriétaire est fixé à **3 622,87 €**.

DÉCISION N° D. 2024-08 : MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION ATC FRANCE / ORANGE

Le montant 2024 de la redevance d'occupation du domaine public dû par la société ATC France/ORANGE pour les installations radioélectriques de télécommunication dont elle est propriétaire est fixé à **3 090,90 €**.

DÉCISION N° D. 2024-09 : CONSTRUCTION COLOMBARIUM ET CAVURNES

Un marché sans publicité ni mise en concurrence est passé avec les Pompes funèbres RAFFIN– 54 boulevard Pierre Alard – 31310 MONTESQUIEU-VOLVESTRE - Siret 892 316 854 892 000 98 afin de réaliser l'aménagement de l'ancien cimetière, avec la création de deux colombariums et de cinq cavurnes.

Le marché est conclu pour un montant de **9 375€ HT**.

ORDRE DU JOUR

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS

1. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNES TITULAIRES ET STAGIAIRES

2. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET (35 H) ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET (35 H)
3. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

DOMAINE ET PATRIMOINE

- LOCATIONS
- 4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE
- ACTE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
- 5. VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU TIERS LIEU

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS

007-2024 / 1.1 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE

Rapporteur Madame Béatrice MAILHOL – 1^{ère} adjointe au maire

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de construction de la maison de santé.

L'assemblée est informée qu'une étude technique de maîtrise d'œuvre a été réalisée par Monsieur BALAS, Architecte.

Cette étude a été reprise par la commune en vue du lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux, qui s'est déroulée comme suit :

- Constitution d'un dossier de consultation complet avec un CCAP, un CCTP, un CCTC, un règlement de la consultation, un acte d'engagement, un CDPGF, des plans, des pièces annexes.
- Publication d'un avis d'appel public à la concurrence : au BOAMP, sur le profil acheteur de la collectivité (Marchés sécurisés) et sur le site de la mairie en date du 21 Novembre 2023.
- La date limite de remise des plis a été fixée au 12 janvier 2024.
- Les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants
 1. Prix des prestations - Pondération : 50%
 2. Valeur technique (qualité du mémoire, performances techniques, méthodologie de chantier) - Pondération : 50%
- La commission MAPA s'est réunie le 14 Février 2024 à l'occasion de l'analyse des offres.

Lors de cette réunion la commission a formulé un avis figurant dans un rapport dont la teneur est communiquée à l'assemblée.

Conformément au rapport et à l'avis de la commission MAPA, à l'analyse effectuée par le maître d'œuvre, et au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour chacun des lots le classement suivant :

Lot 1 : VRD – Espaces verts

1. BELMAS
2. NAUDIN ET FILS
3. JEAN LEFEBVRE
4. COLAS
5. CARO TP
6. MALET

Lot 2 : FONDATIONS – GROS OEUVRE

1. GALLART
2. LES ASSOCIES DE LA CONSTRUCTION
3. ZENITH GENIE CIVIL
4. ENPYCO
5. SEDEC

6. COMMINGE BATIMENT

Lot 3 : REVÊTEMENT DE FACADE

1. SOL FACADES
2. ENDUITS COUSERANS

Lot 4 : ETANCHEITE

1. EUROTIP
2. EMP
3. EGBAT

Lot 5 : STRUCTURE BOIS

1. ANTRAS OSSATURE BOIS
2. ECO AVENIR BOIS

Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES

1. LABASTERE31
2. GAYREL
3. SOMEPOSE
4. SMAP

Lot 7 : SERRURERIE

1. FACON METAL
2. CGEM
3. PMMA
4. VERTIGO
5. EMPREINTE

Lot 8 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATION

1. SARL VIDAL ALBERT
2. OLIVEIRA ROGEL
3. SA ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE
4. SARL PLATRES GARONNAIS

Lot 9 : MENUISERIES INTERIEURES

1. SOMEPOSE
2. DEL TEDESCO BATIMENT
3. CGEM

4. SAS SEEM BOIS
5. SARL EYCHENNE ET FILS
6. MENUISERIE ANTRAS
7. ETS TEANI

Lot 10 : REVÊTEMENTS DE SOLS FAÏENCES

1. SARL LACAZE
2. LORENZI SAS
3. CERM SOLS

Lot 11 : PEINTURE

1. SMS
2. ETR
3. AVIGI LAFORET
4. LORENZI SAS
5. EPE
6. BRETONET
7. PATRICK CIEUTAT
8. PSO

Lot 12 : CVC PLOMBERIE SANITAIRES

1. SARL ADECOTHERM
2. ALIBERT ET FILS
3. ALLIASERV PYRENEES ENERGIE
4. PYRETHERM SAS
5. SERCLIM
6. ERITEC
7. CLIMAX

Lot 13 : ELECTRICITE CFO-CFA

1. CIRKAD ENERGIE
2. ALIBERT ET FILS
3. CEDES
4. ELEC COUSERANS BIGORRE COMMINGES
5. L2E
6. RESEAUX ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE
7. SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE
8. CLIMAX

Lot 14 : ASCENSEURS

1. ORONA SUD OUEST
2. CFA DIVISION NSA
3. ILEX MIDI PYRENEES
4. TK ELEVATOR FRANCE
5. PYRENEES BATIMENT SERVICE

Lot 15 : PHOTOVOLTAÏQUE

Lot infructueux

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission MAPA :

- APPROUVE le rapport d'analyse des plis ;
 - VALIDE le classement énoncé ci-dessus ;
 - ATTRIBUE le marché de construction de la maison de santé aux entreprises suivantes :
-
- Lot 1 : VRD – Espaces verts : Entreprise BELMAS TP domiciliée 127 rue Palegril à 31330 GRENADE, SIRET n° 38509027900030 pour un montant de 142 785,76 € H.T
 - Lot 2 : FONDATIONS – GROS OEUVRE : Entreprise GALLART BATI-COMMINGES domiciliée 210 Route des Tourreilles – BP 50 à 31210 MONTREJEAU, SIRET n° 54688013900011 pour un montant de 506 719,62 € H.T
 - Lot 3 : REVÊTEMENT DE FACADE: Entreprise SAS SOL FACADE domiciliée Chemin de Moroncazal à 31410 NOE, SIRET n° 48757969000040 pour un montant de 98 200 € H.T
 - Lot 4 : ETANCHEITE: Entreprise SAS EUROTIP domiciliée 285 route de Toulouse à 82170 POMPIGNAN, SIRET n° 35085802300046 pour un montant de 45 181.60 € H.T
 - Lot 5 : STRUCTURE BOIS: Entreprise SARL ANTRAS OSSATURE BOIS domiciliée 15 Ter Avenue de Saint-Girons à 31260 SALIES DU SALAT, SIRET n° 49213767400023 pour un montant de 114 718,93 € H.T
 - Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES: Entreprise SAS LABASTERE31 domiciliée Voie Hermès – ZI Lavigne à 31190 AUTERIVE, SIRET n° 48822590500030 pour un montant de 115 393,00 € H.T
 - Lot 7 : SERRURERIE: Entreprise SA FACON METAL domiciliée 3 impasse Didier Daurat à 31400 TOULOUSE, SIRET n° 49433430300042 pour un montant de 34 396,97 € H.T
 - Lot 8 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATION: Entreprise SARL VIDAL ALBERT domiciliée 19 route de Loubens à 09120 RIEUX DE PELLEPORT, SIRET n° 35132467800017 pour un montant de 79 800,50 € H.T
 - Lot 9 : MENUISERIES INTERIEURES: Entreprise SAS SOMEPOSE domiciliée 12 impasse Raymond Loewy à 31140 AUCAMVILLE, SIRET n° 31233059000067 pour un montant de 79 873,77 € H.T

- Lot 10 : REVÊTEMENTS DE SOLS FAÏENCES: Entreprise SARL LACAZE CARRELAGE ET CHAPE FLUIDE domiciliée 1357 avenue de Falguières à 82000 MONTAUBAN, SIRET n° 50017188900024 pour un montant de 52 000 € H.T
- Lot 11 : PEINTURE: Entreprise SMS domiciliée Zone industrielle du Chapitre – 58bis chemin du chapitre bâtiment A – Lot 4 à 31100 TOULOUSE, SIRET n° 51127766700016 pour un montant de 25 865,00 € H.T
- Lot 12 : CVC PLOMBERIE SANITAIRES: Entreprise SARL ADECOTHERM domiciliée 10 chemin de Perpignan à 31100 TOULOUSE, SIRET n° 53534028500035 pour un montant de 201 450,00 € H.T
- Lot 13 : ELECTRICITE CFO-CFA: Entreprise CIRKAD ENERGIE domiciliée 11 chemin de Bordeblanque à 31770 COLOMIERS, SIRET n° 38897779500045 pour un montant de 128 000,00 € H.T
- Lot 14 : ASCENSEURS: Entreprise SASU ORONA domiciliée 805 Voie l'Occitane Bâtiment Hightech à 31670 LABEGE, SIRET n° 35088899600104 pour un montant de 20 950,00 € H.T
- Lot 15 : PHOTOVOLTAÏQUE: infructueux

Soit un montant total de 1 645 335,15 € H.T

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et notifier les marchés de travaux aux entreprises énoncées ci-dessus.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNES TITULAIRES ET STAGIAIRES

008-2024 / 4.1 OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET (35 H) ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET (35 H)

Rapporteur Monsieur Guy BARTHET - adjoint en charge des finances

Les carrières des fonctionnaires territoriaux peuvent évoluer soit par le biais de l'avancement d'échelon ou de grade à l'ancienneté, soit par le biais du concours ou de l'examen professionnel.

Des agents de la collectivité remplissent les conditions d'ancienneté et d'échelon leur permettant, sur proposition de l'employeur, d'accéder au grade supérieur.

M. le maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h) et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 h).

Il est également rappelé à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)

- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 h)

Pour : 18

Contre :

Abstention :

009-2024 / 4.1 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Rapporteur Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI – Adjointe au maire

Considérant que conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la réintégration, après détachement et licenciement, d'un agent du CCAS sur le budget de la commune de Montesquieu-Volvestre, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer, à compter du 15^r janvier 2024, un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Les élus constatent, à regret, qu'ils sont dans l'obligation de valider cette réintégration suite à un licenciement de l'AJH.*

Pour : 18

Contre :

Abstention :

DOMAINE ET PATRIMOINE

LOCATIONS

010-2024 / 3.3 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Rapporteur Madame Evelyne ICARD – Conseillère municipale

Les membres du conseil sont informés que la régie municipale d'électricité de Montesquieu-Volvestre a engagé une réflexion, au regard de ses compétences, sur la production d'électricité dans la commune notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Dans un premier temps, il a été décidé d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire de Bonzoumet. Suite à une étude de faisabilité montrant la pertinence de ce montage, la régie souhaite désormais, en lien avec la commune, installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Bonzoumet.

Une consultation des entreprises vient d'être lancée pour que ce projet puisse aboutir au cours de l'année 2024.

Séance du Conseil Municipal Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE du 19 février 2024

Il convient donc dorénavant de signer une convention permettant à la régie municipale d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire de Bonzoumet.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'installation et d'occupation des panneaux photovoltaïques et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

ACTE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

011-2024 / 3.5 VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU TIERS LIEU

Rapporteur Monsieur Christian JANOTTO – Conseiller municipal

Le conseil municipal est informé de la nécessité de modifier la grille tarifaire du tiers-lieu afin d'ajouter la location des espaces communs, le coût des accès, la location des machines, l'accompagnement et les prestations dans l'atelier.

Cette grille tarifaire, transmise au conseil municipal, fixe l'ensemble des tarifs pour le tiers-lieu.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider la grille tarifaire présentée pour le tiers lieu
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

La séance est levée à 21h50

Le Maire



Frédéric BIENTHÉ

Le secrétaire de séance



Frédéric ROUAIX

